Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2021

DÉPARTEMENT Du **RHÔNE**

<u>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</u> **COMMUNE DE MILLERY**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 09 décembre 2021

Nombre de Conseillers

En exercice: 27
Présent(s): 23
Votants: 26

Le Maire de Millery certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance. Le 09 décembre 2021, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du 02 décembre 2021, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire : Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, BUGNET Jean-Marc, ROTHEA Céline, LEVEQUE Guillaume, CHAPUS Josiane, M. GILLE Martial, JOUBERT Marie-Josèphe, CASTELLANO Michel, GERVAIS Annie, SOTTET Jean Dominique, Mme ROGNARD Evelyne, BOULIEU Anne Marie, FAVETTA

JOUBERT Marie-Josèphe, CASTELLANO Michel, GERVAIS Annie, SOTTET Jean Dominique, Mme ROGNARD Evelyne, BOULIEU Anne Marie, FAVETTA Evelyne, PUYJALINET Eric, GAUFRETEAU Philippe, CANAL Roberto, DEVAUX Carole, BARRAULT Claire, THEVENARD Stéphane, LAZE Gaëlle, LE FLEM Céline, FOURNIER- MOTTET Benoit, SOLARI Charles.

Formant la majorité des membres en exercice

<u>Excusés</u>: Mme DENIS Pascale donne pouvoir à Mme JOUBERT Marie-Josèphe, M. DELAFOSSE Loïc donne pouvoir à Mme GAUQUELIN Françoise, M. GIRARDOT Clément donne pouvoir à Mme BARRAULT Claire.

<u>Absents</u>: Mme BRET-VITOZ Monique <u>Secrétaire</u>: GAUFRETEAU Philippe

N°68-2021 – Rapport d'activités du SMAGGA

Annexe n° 6- Rapport d'activités 2020 du SMAGGA

Rapporteur: Mme le Maire

Mme Le Maire, en qualité d'élue déléguée, membre du bureau du Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon, présentera le rapport d'activité 2020 du SMAGGA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'APPROUVER le rapport d'activités 2020 du SMAGGA

Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits Suivent au registre les signatures des membres Présents

Extrait certifié conforme

Le Maire,

Françoise GAUQUELIN

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 10/12/2021

Et publication 13/12/2021

Le Maire

Françoise GAUQUELIN